

*My* **AL**  
**Share**  
2021

Être actionnaire de  
*Mon* **Groupe**

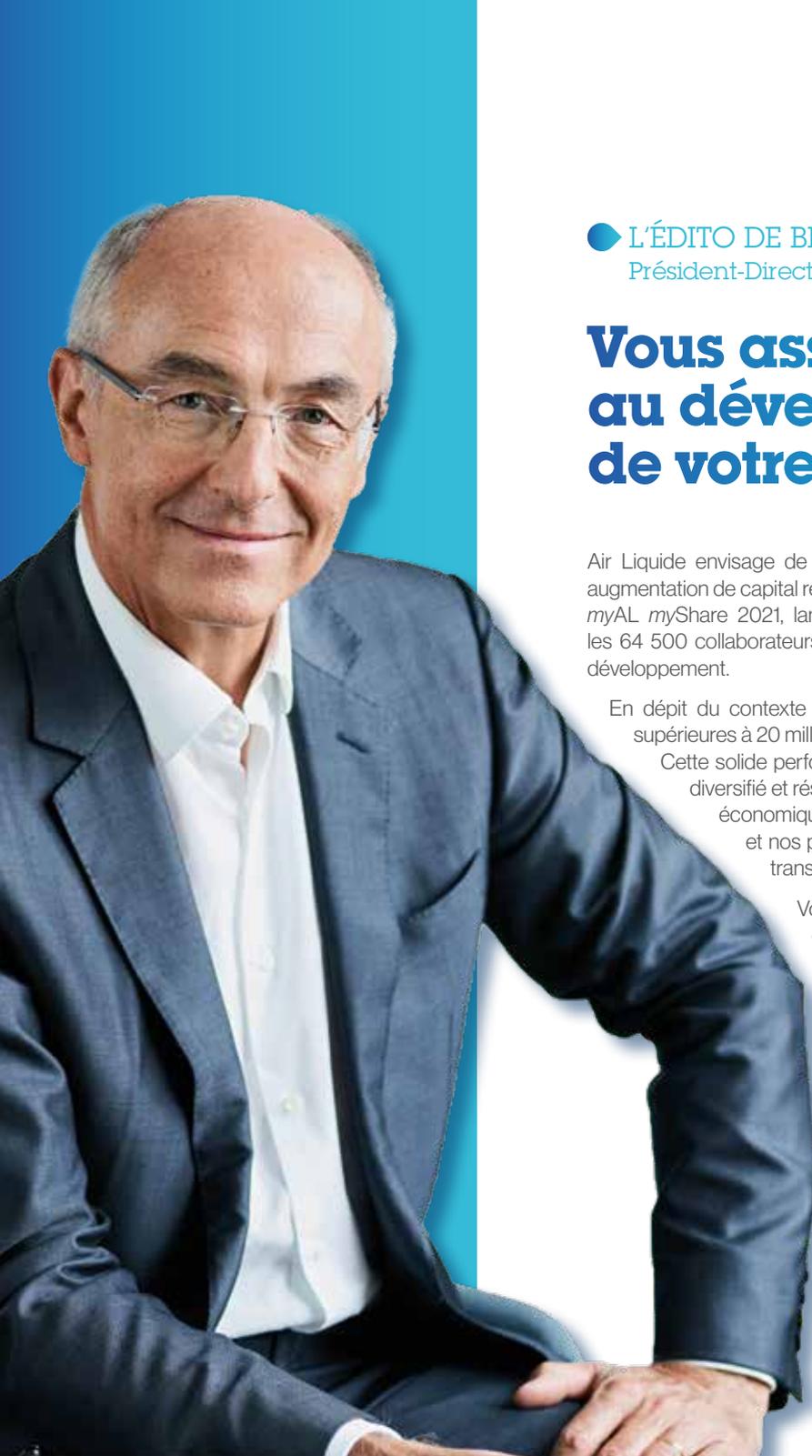
---

Devenez actionnaire d'Air Liquide  
à des conditions préférentielles

**Du 8 au 18 novembre 2021**

 [myalmyshare2021.airliquide.com](https://myalmyshare2021.airliquide.com)

 **Air Liquide**



◆ L'ÉDITO DE BENOÎT POTIER  
Président-Directeur Général d'Air Liquide

## Vous associer au développement de votre Groupe

Air Liquide envisage de lancer en 2021, et pour la 15<sup>ème</sup> fois de son histoire, une augmentation de capital réservée aux salariés (ACRS). Cette opération de souscription, *myAL myShare 2021*, lancée dans plus de 70 pays, représente l'opportunité pour les 64 500 collaborateurs du Groupe d'être associés encore plus étroitement à son développement.

En dépit du contexte de crise, notre Groupe a enregistré en 2020 des ventes supérieures à 20 milliards d'euros et un résultat net dépassant 2,4 milliards d'euros. Cette solide performance illustre la robustesse de notre modèle économique diversifié et résilient. Avec une stratégie de croissance qui allie performance économique et développement durable, nous accompagnons nos clients et nos patients, tout en tenant compte de l'urgence climatique, de la transition énergétique et des transformations de la société.

Votre implication et votre mobilisation sont au cœur de la réussite d'Air Liquide depuis toujours. Et c'est à cette performance que nous souhaitons aujourd'hui associer, encore davantage, chacun d'entre vous.

Devenir actionnaire d'Air Liquide ou étoffer son portefeuille d'actions, c'est participer encore plus étroitement au développement du Groupe et bénéficier de ses performances dans la durée. C'est aussi accompagner une entreprise qui s'attache à agir dans l'intérêt de tous et à préparer l'avenir en accompagnant les évolutions de l'industrie, de la santé, et de la société tout entière.

Je suis convaincu que la fidélité des actionnaires comme celle des collaborateurs du Groupe est un gage de stabilité et de pérennité pour, plus que jamais, inventer l'avenir. Ensemble.

Merci pour votre confiance et votre engagement.

### Air Liquide en chiffres



**78**  
pays



**64 500**  
collaborateurs



**+ de 3,8**  
millions de clients  
et de patients



**+ de 20**  
milliards d'euros  
de chiffre d'affaires



**+ de 2,4**  
milliards d'euros de  
résultat net  
(part du Groupe)

## 3 Raisons de devenir actionnaire d'Air Liquide

Depuis toujours, Air Liquide s'inscrit dans une trajectoire de croissance. Le Groupe a pour ambition de conduire ses actions dans une dynamique de croissance globale, en plaçant la performance économique et le développement durable au cœur de sa stratégie, afin de contribuer, avec l'ensemble de ses parties prenantes, à bâtir un avenir durable.

### UN GROUPE RÉSILIENT

Le modèle économique d'Air Liquide à la fois diversifié et profondément résilient, combiné à l'expertise et à l'engagement de ses équipes, permet d'assurer chaque année des résultats réguliers tout en s'engageant résolument au service de l'avenir. La solide performance du Groupe démontre la pertinence de ses choix stratégiques, qui lui permettent de construire une **croissance rentable, régulière et responsable** sur le long terme.

### UN GROUPE BIEN POSITIONNÉ POUR LA CROISSANCE FUTURE

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, le Groupe mise sur **la qualité de ses positions sur des marchés d'avenir** afin d'ouvrir la voie à de nouvelles opportunités de développement. Air Liquide est profondément engagé en faveur du climat et de la transition énergétique. Le Groupe est convaincu du rôle majeur que vont jouer ses solutions de décarbonisation - et notamment l'hydrogène - dans l'avènement d'une société bas carbone. La santé, qui a pris une ampleur nouvelle durant la crise sanitaire, constitue également l'un des axes de son développement futur. Dans un monde où les progrès technologiques s'accroissent, notamment dans le numérique, son expertise le positionne parfaitement dans la course à la croissance future, par exemple pour accompagner l'expansion de l'industrie électronique et celle des secteurs des hautes technologies comme la cryogénie profonde, le spatial ou le quantique. La conviction du Groupe est que ses technologies et sa capacité d'innovation feront la différence dans cette transformation en cours.

### UNE PERFORMANCE RÉGULIÈRE

Au-delà de son modèle économique robuste, la performance du Groupe repose aussi sur une gestion rigoureuse, des technologies propriétaires, une vision long terme ainsi qu'une capacité à saisir de nouvelles sources de croissance. Ainsi, sur les dernières décennies, Air Liquide a montré sa capacité à réaliser dans la durée une performance financière et boursière régulière et solide :

- **Une croissance du bénéfice net ajusté<sup>1</sup> par action de + 6,7 % par an en moyenne sur 30 ans<sup>2</sup>.**
- **Un taux de rendement global pour l'actionnaire (TSR) de + 10,68 % par an en moyenne sur 20 ans<sup>3</sup>.**

#### Air Liquide vise une croissance rentable sur le long terme.

Les distributions de dividendes représentent historiquement environ 50 % du résultat net. À ce taux de distribution s'ajoutent des attributions régulières d'actions gratuites, ainsi qu'un système de prime de fidélité accordée aux actionnaires détenant leurs actions au nominatif depuis plus de deux années civiles pleines.

*Note : les performances passées de l'action Air Liquide ne préjugent pas de ses performances futures.*

## Chiffres clés de l'actionnariat du Groupe



- Investisseurs institutionnels étrangers : **51 %**
- Investisseurs institutionnels français : **16 %**
- Actionnaires individuels : **33 %**

- **470 000 actionnaires individuels** détiennent 33 % du capital du Groupe.
- **+ d'1 collaborateur sur 3** est aussi actionnaire d'Air Liquide.
- **Dividende versé en 2021 : 2,75 € par action** (3,02 € pour les actions détenues au nominatif depuis plus de 2 années civiles).

<sup>1</sup> Ajusté pour tenir compte de la division du nominal en 2007, des attributions d'actions gratuites et de l'augmentation de capital réalisée en octobre 2016.

<sup>2</sup> Données calculées sur 30 ans selon les normes comptables en vigueur.

<sup>3</sup> Rendement avant imposition calculé au 31 décembre 2020, pour 100 € investis en actions Air Liquide en 2000 par un actionnaire au nominatif ayant réinvesti chaque année ses dividendes en actions et bénéficié des attributions d'actions gratuites, tous deux majorés au titre de la prime de fidélité, et ayant réinvesti en actions ses droits préférentiels de souscription lors de l'augmentation de capital de 2016.

## Quels sont les avantages ?

L'opération myAL myShare 2021 est l'occasion de vous associer au développement du Groupe en devenant actionnaire ou en étoffant votre portefeuille d'actions à des conditions préférentielles.

### POURQUOI SOUSCRIRE À myAL myShare 2021 ?

#### 👉 20 % de décote

Le prix de souscription sera déterminé par rapport à un prix de référence égal à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Air Liquide pendant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de fixation du prix de souscription et de l'ouverture de la période de souscription par le Président-Directeur Général.

À ce prix de référence s'applique une décote de 20 % : c'est le **prix de souscription**.

#### 👉 Un cadre fiscal favorable

myAL myShare 2021 est proposé exclusivement aux retraités ou pré-retraités d'Air Liquide ayant conservé des avoirs dans le Plan d'Épargne France (PE France) du Groupe Air Liquide. Vous bénéficiez donc des avantages fiscaux qui y sont associés.

**À la souscription :** pas d'imposition sur la décote.

**À la vente de vos actions :** vos plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt sur le revenu et soumises seulement aux prélèvements sociaux au taux en vigueur au moment de la cession.

### LES AVANTAGES D'ÊTRE ACTIONNAIRE AU NOMINATIF PUR

#### 1 action = 1 droit de vote

Vous prenez part aux décisions de votre Groupe en votant lors de l'Assemblée Générale.

#### +10 % de dividendes au bout de 2 ans

Vous pouvez bénéficier du dividende décidé par les actionnaires en Assemblée Générale chaque année, majoré d'une prime de fidélité de +10 % au bout de 2 ans de détention de vos actions.

#### Attributions régulières d'actions gratuites aux actionnaires d'Air Liquide

Ces attributions sont elles aussi majorées d'une prime de fidélité de +10 % au bout de 2 ans de détention de vos actions.

#### 0 frais

Vous êtes accompagné dans toutes vos démarches. Vos actions sont inscrites à votre nom propre sur un compte au nominatif pur, c'est-à-dire directement tenu par le Service actionnaires d'Air Liquide, sans intermédiaire financier. Vous ne payez ni droits de garde, ni frais de gestion.

### PLAN 2018 : EXEMPLES D'INVESTISSEMENT

En 2018, si vous avez souscrit	Vous avez payé	En octobre 2019, comme tout actionnaire, vous avez reçu	Valeur de vos actions au 01/09/21 (cours à 152,66 €)	Montant des dividendes perçus depuis l'ACRS 2018 2,65 € par action en 2019 2,70 € par action en 2020 3,02 € par action en 2021 (dont +10 % de prime de fidélité)	Valeur totale de votre investissement au 01/09/21 <sup>1</sup> (cours à 152,66 €)
2 actions	<b>174,18 €</b>	0,2 action gratuite sous forme de rompus (soit 23,70 €)	<b>305,32 €</b>	16,74 €	<b>345,76 €</b>
10 actions	<b>870,90 €</b>	1 action gratuite	<b>1984,58 €</b>	89,42 €	<b>2 090,74 €</b>

<sup>1</sup> Somme de la valeur des actions au 01/09/2021, des dividendes perçus et des rompus. Valeur hors impôts et prélèvements sociaux.



“

**En étant actionnaire d'Air Liquide, je me sens davantage impliqué dans l'entreprise et dans les décisions qui sont prises. J'ai vraiment le sentiment que ma voix compte.**

”

Joshua, actionnaire depuis 2018



## À noter avant d'investir

### **VOTRE INVESTISSEMENT SUIT L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION AIR LIQUIDE**

Il peut donc exister un **risque de perte en capital**. Néanmoins, la décote réduit le prix d'achat de l'action par rapport au cours du marché et permet donc d'accentuer la hausse et d'amortir la baisse du cours de l'action.

### **VOTRE INVESTISSEMENT EST BLOQUÉ 5 ANS**

Votre investissement sera **bloqué pendant 5 ans**. Il existe cependant des **cas de déblocage anticipé**, tels que le mariage, l'achat de résidence principale, la naissance d'un 3ème enfant, etc., à retrouver dans le supplément local propre à votre pays et disponible dans la rubrique « Télécharger la documentation » du site [myalmysshare2021.airliquide.com](http://myalmysshare2021.airliquide.com).

“

**J'ai choisi d'être actionnaire d'Air Liquide car c'est un Groupe responsable centré sur les besoins des patients et engagé pour l'accès à la santé du plus grand nombre.** ”

Baye Souleye,  
actionnaire depuis 2017



◆ SOUSCRIRE À *myAL myShare 2021*

## Les modalités de souscription

### QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Tout retraité ou pré-retraité d'Air Liquide ayant conservé des avoirs dans le Plan d'Épargne France (PE France) du groupe Air Liquide.

### COMMENT RÉGLER VOTRE SOUSCRIPTION ?

Vous avez la possibilité de régler votre souscription **au comptant**, par prélèvement sur votre compte bancaire.

### COMBIEN INVESTIR ?

La souscription est libre.

Minimum : **1 action**.

Maximum : **25 % de votre rémunération annuelle brute et/ou de vos pensions annuelles brutes estimées en 2021**.

Le plafond de 25 % inclut les versements volontaires éventuels au sein du PE France

### COMMENT SOUSCRIRE EN QUELQUES CLICS ?

- 1 Sur le site [myalmyshare2021.airliquide.com](http://myalmyshare2021.airliquide.com), cliquez sur le bouton « Souscrire à *myAL myShare 2021* » ;
- 2 Identifiez-vous grâce au login et au mot de passe qui vous ont été envoyés par e-mail et/ou par courrier à votre domicile ;  
**Attention, ces identifiants sont spécifiques à cette opération !**
- 3 Remplissez l'écran de souscription :
  - Contrôlez et corrigez le cas échéant vos informations personnelles,
  - Indiquez le nombre d'actions que vous souhaitez acheter et renseignez vos coordonnées bancaires pour le règlement par prélèvement.
- 4 Validez votre souscription :
  - Un accusé de réception vous est envoyé par e-mail,
  - Votre souscription est irrévocable à compter de la clôture de la période de souscription.

### QUE DEVIENNENT VOS ACTIONS

#### À LA FIN DE LA PÉRIODE DE BLOCAGE DE 5 ANS ?

Après les 5 ans de blocage, vous pourrez conserver vos actions sur le compte ouvert à votre nom chez Air Liquide, et quand vous le désirerez, les vendre en tout ou partie.

◆ LES DATES CLÉS À RETENIR

## Calendrier indicatif de l'offre 2021

**30 OCTOBRE 2021 :**

Fixation du prix de souscription

**DU 8 AU 18 NOVEMBRE 2021 :**

Période de souscription

**9 DÉCEMBRE 2021 :**

Augmentation de capital et création de vos actions

### Zoom sur les premières années de votre investissement



**2021 :** Vos actions sont inscrites au nominatif pur

**2022 :** Vous percevez le premier dividende attaché aux actions souscrites<sup>1</sup>

**2024 :** Vos actions deviennent éligibles à la prime de fidélité (dès le 1<sup>er</sup> janvier)

**2026 :** Vos actions deviennent disponibles (en décembre)

<sup>1</sup>Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.



### Déjà 25 265 actionnaires salariés

soit 40 % des collaborateurs du Groupe, dont plus de 19 000 ont souscrit à la dernière augmentation de capital réservée aux salariés (ACRS).

“

Le Groupe a des performances financières solides. Ses collaborateurs sont tous très engagés pour la réussite de l'entreprise. Pour ces raisons et parce que je veux soutenir aussi son développement, j'ai choisi d'être actionnaire d'Air Liquide. ”

Huimin, actionnaire depuis 2018



Vous aussi, comme Christine, Joshua, Huimin,  
Boye Souleye et Joanna,  
**devenez actionnaire de votre Groupe !**



#### AVERTISSEMENT

**Cette offre s'adresse uniquement aux retraités et pré-retraités éligibles de L'Air Liquide S.A. et de ses filiales.**

Le Document d'Enregistrement Universel de L'Air Liquide S.A., ainsi que d'autres documents d'information, notamment de nature financière, publiés périodiquement, sont disponibles sur le site Internet de la Société : [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com). Vous êtes invités à consulter ces documents qui contiennent des informations importantes relatives, notamment, à l'activité de la Société, à sa stratégie et à ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la Société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers.

Les renseignements de cette offre vous sont donnés uniquement à titre informatif, et ne constituent pas un conseil financier ou un conseil en investissement de la part de L'Air Liquide S.A. ou de ses filiales. Il est rappelé que les performances passées de l'action Air Liquide ne préjugent pas de l'évolution future de son cours et qu'un investissement boursier n'est pas dénué de risques. Selon la fiscalité applicable dans votre pays, votre souscription, la perception de dividendes attachés aux actions souscrites, ou la revente de celles-ci, sont susceptibles de déclencher une taxation ou une obligation de déclaration auprès des autorités fiscales.

L'offre vous est présentée en votre qualité de salarié éligible d'une société du groupe Air Liquide. Cette offre ou tout autre document fourni ou mis à votre disposition dans le cadre de cette offre ne modifie en rien les termes de votre contrat de travail ni les droits et obligations qui en résultent, ni votre situation au sein du groupe Air Liquide. Les avantages accordés dans cette offre ne sont pas considérés comme des éléments de rémunération pouvant être pris en compte pour le calcul de futurs avantages. La possibilité de participer à cette offre ne préjuge en rien de la mise en place d'offres similaires dans le futur ni la possibilité de participer à celles-ci. Votre décision d'y participer ou non est libre et strictement personnelle.